

[marches-securises.fr](https://www.marches-securises.fr)

PUBLICATION

## ÉTABLISSEMENT



**Eau 17**  
131 Cours Genêt  
CS 50517  
17119 Saintes Cedex

## AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

## TRAVAUX

**Section 1 : Identification de l'acheteur****Nom complet de l'acheteur :** Eau17 (17)**Numéro national d'identification :**

Type : SIRET - N° : 25170181900012

**Code postal / Ville :** 17119 Saintes Cedex**Groupement de commandes :** Non**Section 2 : Communication****Moyens d'accès aux documents de la consultation**Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>**Identifiant interne de la consultation :** 2025/02KR**L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur :** Oui**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Non**Nom du contact :** Raynaud Kelly - Tél : +33 546923899 - Mail : [kelly.raynaud@eau17.fr](mailto:kelly.raynaud@eau17.fr)**Section 3 : Procédure****Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte**Conditions de participation :**

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : sans objet

Capacité économique et financière : Le dossier à remettre par les concurrents comprendra un dossier de candidature comprenant les déclarations et attestations suivantes :

- Lettre de candidature DC1 ou équivalent ;
- Déclaration du candidat DC2 ou équivalent ;
- Attestations d'assurance.

Ne seront pas admises :

- les candidatures non recevables en application du Code de la Commande Publique,
- les candidatures qui présentent des garanties techniques ou financières insuffisantes.

Capacités techniques et professionnelles : Le dossier à remettre par les concurrents comprendra un dossier de candidature comprenant les documents permettant d'apprécier les capacités techniques et professionnelles suivants :

- les références et les qualifications du candidat titulaire et de son (ses) sous-traitant(s) pour des prestations de nature similaire réalisées au cours des cinq dernières années, accompagnées des certificats de capacité correspondants signés par le maître d'ouvrage ou son mandataire.
- les moyens humains et matériels du candidat.

L'obtention des certificats de qualification professionnelle et certificats d'accréditation mentionnés au RC est exigée.  
Le mandataire désigné dans l'Acte d'Engagement est obligatoirement l'Entreprise spécialisée dans le traitement de l'eau.**Technique d'achat :** Sans objet**Date et heure limite de réception des plis :** **Mercredi 25 février 2026 - 12:00****Présentation des offres par catalogue électronique :** Interdite**Réduction du nombre de candidats :** Non**Possibilité d'attribution sans négociation :** Oui**L'acheteur exige la présentation de variantes :** Non**Critères d'attribution :** Critères énoncés dans le cahier des charges (voir RC)**Section 4 : Identification du marché**

**Intitulé du marché :** Commune de ROMEGOUX - Equipement et raccordement du forage "les Groies de Bertin F2".

**Classification CPV :** 45252126

**Type de marché :** Travaux

**Description succincte du marché :** Les travaux du lot n°1 consistent à construire l'usine de potabilisation et à équiper le forage Groies Bertin F2 ainsi qu'à adapter le forage des Couasses :

- Travaux usine :

Construction de l'usine de production d'eau potable d'une capacité de 77m3/h et 1 540 m3/j ; construction d'une filière de traitement des eaux sales produites par l'usine avec lagune de décantation, bassin d'infiltration ; réalisation d'une tranchée drainante complémentaire dans la tranche optionnelle N°1 ; réalisation de l'alimentation électrique ; la télésurveillance ; l'adaptation du by-pass existant, les aménagements extérieurs de l'usine.

- Travaux forage Groies Bertin :

Aménagement de la tête de forage ; mise en œuvre d'une station de relevage dissociée de la tête de forage ; mise en œuvre de la pompe et de la colonne d'exhaure à l'intérieur du forage existant ; réalisation de l'alimentation électrique ; télésurveillance ; mise en place d'une alarme inondation, collecte des données de débitmétrie de la chambre d'interconnexion de la Charrié et leur rapatriement vers la future usine ; élagage des arbres le long du chemin communal d'accès au site et son ré-empierrement après travaux ; aménagements extérieurs du forage.

- Travaux forage les Couasses :

Remplacement de la pompe de forage et de la colonne d'exhaure ; installation d'un purgeur sonique associé à un clapet d'entrée d'air et vanne d'isolation et d'un clapet anti-retour à haute réponse dynamique ; télésurveillance ; dépose de l'unité de chloration type gazeux ; adaptation du contrôle / commande existant et son intégration à l'usine.

VISITE OBLIGATOIRE LE 20/01/2026.

Les travaux du lot n°2 consistent à poser une conduite d'eau brute pour raccorder le nouveau forage à la conduite d'alimentation de secours du château d'eau de Romegoux et à mettre en place une chambre d'interconnexion.

**Lieu principal d'exécution :** ROMEGOUX

**La consultation comporte des tranches :** Oui

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :** Non

**Marché allotri :** Oui

## Section 5 : Informations sur les lots

**LOT :**

**lot 1 "usine et forages"**

**Classification CPV :** 45252126

**Lieu d'exécution du lot :** Les travaux du lot n°1 consistent à construire l'usine de potabilisation et à équiper le forage Groies Bertin F2 ainsi qu'à adapter le forage des Couasses :

- Travaux usine :

Construction de l'usine de production d'eau potable d'une capacité de 77m3/h et 1 540 m3/j ; construction d'une filière de traitement des eaux sales produites par l'usine avec lagune de décantation, bassin d'infiltration ; réalisation d'une tranchée drainante complémentaire dans la tranche optionnelle N°1 ; réalisation de l'alimentation électrique ; la télésurveillance ; l'adaptation du by-pass existant, les aménagements extérieurs de l'usine.

- Travaux forage Groies Bertin :

Aménagement de la tête de forage ; mise en œuvre d'une station de relevage dissociée de la tête de forage ; mise en œuvre de la pompe et de la colonne d'exhaure à l'intérieur du forage existant ; réalisation de l'alimentation électrique ; télésurveillance ; mise en place d'une alarme inondation, collecte des données de débitmétrie de la chambre d'interconnexion de la Charrié et leur rapatriement vers la future usine ; élagage des arbres le long du chemin communal d'accès au site et son ré-empierrement après travaux ; aménagements extérieurs du forage.

- Travaux forage les Couasses :

Remplacement de la pompe de forage et de la colonne d'exhaure ; installation d'un purgeur sonique associé à un clapet d'entrée d'air et vanne d'isolation et d'un clapet anti-retour à haute réponse dynamique ; télésurveillance ; dépose de l'unité de chloration type gazeux ; adaptation du contrôle / commande existant et son intégration à l'usine.

VISITE OBLIGATOIRE LE 20/01/2026.

**LOT :**

**lot 2 "réseaux"**

**Classification CPV :** 45232150

**Lieu d'exécution du lot :** Les travaux du lot n°2 consistent en :

- la pose d'une conduite d'eau brute pour raccorder le nouveau forage Groies Bertin à la conduite d'alimentation de secours du château d'eau de Romegoux provenant du piquage de la Loubatière,
- la modification de la chambre de régulation existante au niveau du piquage de la Loubatière,
- la création d'une interconnexion entre la conduite d'alimentation de secours, la conduite d'eau brute du forage Groies Bertin et le

réseau de distribution de Romegoux,  
- la prolongation du réseau de distribution au hameau la Charrié pour le raccorder à la future chambre d'interconnexion.

## **Section 6 : Informations complémentaires**

### **Visite obligatoire : Oui**

Détails sur la visite : Visite obligatoire le 20/01/2026 pour le lot 1. Attestation de visite à remettre dans l'offre.

### **Autres informations complémentaires :**

Les candidatures et offres devront être transmises par voie électronique à l'adresse suivante : <https://www.marches-securises.fr>.

Possibilité de recours aux marchés similaires conformément aux articles R.2122-1 à R.2122-11 du Code de la Commande Publique, à hauteur d'un montant de 200 000,00 € HT pour chaque lot.

La signature électronique est requise, l'acte d'engagement y compris ses annexes (Mise au point, DC4, etc...), sera signé électroniquement selon les modalités prévues par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

## **Date d'envoi du présent avis**

11 décembre 2025